



Présentation de la Fédération Française des Psychomotriciens

—

Décembre 2016

Qui sommes-nous ?

La Fédération Française des Psychomotriciens (FFP) a été créée en 1972 dans le but d'obtenir la création du Diplôme d'État de psychomotricien, ce qui fut fait en 1974. La FFP est un syndicat professionnel représenté par des psychomotriciens (un Secrétaire Général, un Secrétaire Général adjoint, un trésorier et des secrétaires fédéraux en charge de diverses missions, qui forment ensemble le conseil d'administration de la FFP). Toutes ces personnes travaillent bénévolement et effectuent leurs activités syndicales sur leur temps libre.

Ainsi que le mentionne son intitulé, la FFP a d'abord vocation à fédérer les actions pour la défense et la promotion du métier de psychomotricien. Nous sommes très attachés à notre indépendance et à la neutralité de notre activité syndicale. Autrement dit, nous ne faisons pas de politique et ne défendons pas de courant théorique particulier. Tout le monde y est donc bienvenu, et nous travaillons avec tous les psychomotriciens motivés pour contribuer au développement de la profession.

Le modèle économique de la FFP repose uniquement sur les cotisations de ses adhérents, que ce soit des personnes ou des associations de psychomotriciens. Par ailleurs, nous avons choisi très volontairement de ne pas être un organisme de formation, ce qui nous permet notamment d'être exempts de tout conflit d'intérêt quand nous défendons la profession auprès des pouvoirs publics.

Quelles sont nos actions ?

Aujourd'hui, la FFP mène de nombreuses actions :

Etant régulièrement sollicité, nous échangeons avec la Direction Générale de l'Offre de Soins et les autres services du Ministère de la Santé. C'est dans ce cadre que nous avons obtenu la réécriture des orientations du DPC (Développement Professionnel Continu) pour les psychomotriciens et la rectification des quotas cette année.

Nous siégeons dans la plupart des commissions d'autorisation d'exercice des DRJSCS (Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) en Île de France et en région, commissions qui sont en charge des autorisations d'exercice en France pour les ressortissants étrangers. C'est de ce fait, et de notre connaissance des textes sur le sujet, que nous avons alerté très tôt les étudiants partis étudier en Belgique sur l'impossibilité de revenir en France après obtention du Bachelor.

Nous représentons les psychomotriciens au Haut Conseil des Professions Paramédicales qui émet des avis sur chaque texte de loi qui concerne le secteur de la santé. C'est au travers de notre participation à cette instance que nous analysons l'ensemble des textes et pouvons repérer et contester des projets qui pourraient être problématiques, mais aussi défendre ceux qui favorisent la profession.

Nous rencontrons régulièrement des élus et des représentants de l'Etat afin de mieux faire connaître la profession et la faire avancer (dépôts d'amendements, auditions auprès des commissions parlementaires...).

Nous avons activement participé à la Grande Conférence de Santé, ce qui a représenté une douzaine de réunions d'une demi journée chacune, la rédaction d'une contribution (disponible en ligne) et la participation à la conférence du 11 Février 2016 afin de faire entendre la voix des psychomotriciens.

Nous continuons d'oeuvrer, en collaboration avec l'AFPL (Association Française des Psychomotriciens Libéraux), pour que soit mis en place le remboursement des actes de soins psychomoteurs en libéral. Nous défendons l'idée d'un remboursement de 1 à 2 bilans par an, de sorte à favoriser l'indispensable effort de dépistage auquel les psychomotriciens doivent impérativement être associés, et un remboursement minimal pour les soins courants afin de permettre d'ouvrir le droit au remboursement par les mutuelles.

Nous représentons, et ce depuis sa création à laquelle nous avons activement participé, les psychomotriciens Français au sein du Forum Européen de la Psychomotricité, organe représentant les psychomotriciens au niveau Européen. C'est à ce titre que nous avons communiqué et participé à la première journée européenne de la psychomotricité qui a rencontré un réel succès.

Nous représentons les psychomotriciens Français au sein de l'Organisation Internationale de Psychomotricité et de Relaxation, organe représentant les psychomotriciens au niveau international.

Nous représentons les psychomotriciens dans la plupart des réunions de la HAS en vue de l'élaboration de recommandations ou de fiche mémo sur divers thèmes/pathologies qui peuvent concerner les psychomotriciens. A ce titre, nous produisons des documents/argumentaires qui ont pour but d'expliquer les intérêts des soins psychomoteurs auprès de diverses populations.

Nous représentons les psychomotriciens au sein du Comité de Suivi du Plan Autisme.

Nous sommes à l'origine, suite à diverses consultations, auditions et production de documents de travail, de l'intégration des psychomotriciens au Plan Alzheimer qui a

constitué un levier massif au développement du métier. Cet acquis de la profession, qui paraît tellement évident aujourd'hui, n'a été porté que par la FFP.

Nous travaillons à l'élaboration et à la mise à jour des fiches CSARR (Catalogue Spécifique des Actes de Rééducation et Réadaptation) conformément à la demande de l'ATIH (Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation). C'est là un travail colossal (plus d'une centaine d'heure de travail) mais essentiel car il permet d'identifier et de définir les interventions psychomotrices au sein des hôpitaux en SSR (Soin de Suite et de Réadaptation).

Nous fournissons des études de cas sur les nouveaux tests afin de valoriser le travail mis en place par les psychomotriciens. Les prochaines études de cas de la M-ABC II vont bientôt arriver sur les boîtes mails de certains d'entre vous. De plus, ce partenariat a permis que les ECPA offrent une mallette de la M-ABC II à tous les Instituts de Formations en Psychomotricité de France afin de contribuer à la nécessaire actualisation de la formation.

Nous sommes aussi présents sur de multiples manifestations extra-professionnelles comme, par exemple, les 9 et 10 mars derniers sur le congrès international d'haptonomie où la FFP tenait un stand, ou encore récemment sur les Parcours de la Forme des AG2R à Lyon. Nous pouvons aussi évoquer les événements de la SFPEADA (Société Française de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent et Discipline Associées) ou de certaines universités, mais aussi plus récemment la semaine de l'aphasie.

Nous mettons en place des groupes de travail sur diverses thématiques ayant pour but une meilleure lisibilité de la profession, en général ou dans des cas particuliers. Le projet « Harmonisation du Bilan Psychomoteur » rentre notamment dans ce cadre. Il est à préciser que ces groupes sont d'abord ouverts aux adhérents de la FFP puis éventuellement dans un second temps aux non adhérents. D'autres projets sont en cours et seront prochainement présentés pour faire participer tous les psychomotriciens et recueillir leur avis, qu'ils soient adhérents ou non.

Nous mettons en place des partenariats au bénéfice de nos adhérents. Ceux-ci concernent des éditeurs de jeux ou de test, des services, la revue « Evolutions Psychomotrices », et d'autres fournisseurs de matériel pouvant intéresser les psychomotriciens.

Nous travaillons aussi souvent que possible à la diffusion du métier dans les médias.

Nous animons 2 pages Facebook et un fil tweeter à destination de tous les psychomotriciens où nous diffusons uniquement des infos portées par d'autres médias, ou que nous produisons et qui sont la conséquence de notre travail.

Et bien évidemment nous sommes très fortement impliqués dans la délégation qui œuvre pour l'aboutissement de la réingénierie et l'obtention d'un Master pour les psychomotriciens. Cela constitue au total plusieurs dizaines jours de réunion pour constituer les référentiels, la rédaction du livre blanc de la profession, et de nombreuses rencontres et échanges avec les autorités.

Tout cela, nous le faisons donc bénévolement. Cela demande un investissement considérable, beaucoup de motivation, un temps de travail conséquent et un sens aigu de la persévérance ! Du fait de notre modèle économique, nous ne disposons pas de locaux, mais cela ne nous empêche pas de travailler en équipe, de pouvoir être contacté assez facilement, et d'obtenir régulièrement des résultats que nous faisons connaître.

Pourquoi adhérer à la FFP est-il utile ?

Le soutien de nos adhérents, et l'importance de leur nombre, est essentiel. D'une part, cela nous permet d'avoir une base de ressources humaines indispensable pour faire face à tous les projets que nous lançons et répondre aux demandes que nous recevons, qu'elles viennent des professionnels ou des autorités. D'autre part, les cotisations nous permettent de soutenir le coût financier de notre logistique et de prendre en charge les frais (transports, hôtel) des psychomotriciens qui prennent sur leur temps libre, sur leur vacances, annulent

leur rendez vous dans leurs cabinets, pour consacrer du temps et de l'énergie à la défense de notre profession.

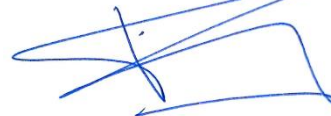
Notre vocation première est donc de fédérer les moyens humains, de faire travailler ensemble des personnes éloignées qui ne se connaissent pas mais ont des expériences et une expertise commune, d'organiser des relais en région avec les associations déjà existantes ou en aidant à les constituer, cela afin de pouvoir porter la voix de tous les psychomotriciens auprès des autorités.

En adhérant à la FFP, vous contribuez à cet effort crucial pour la défense et le développement de la profession de psychomotricien.

Merci à tous ceux qui nous soutiennent aujourd'hui, car sans eux nous ne pourrions pas mener de front toutes ces actions. Merci aussi à ceux qui, demain, nous rejoindrons.

Florent Vincent

Secrétaire Général de la FFP



Nicolas Raynal

Secrétaire Général Adjoint de la FFP

